



FICHE D'INSCRIPTION

À remplir et déposer avant toute séance au Swimcenter 189 av. Maréchal Foch - Parentis

NOM : _____

Prénom : _____

Date de Naissance : ____/____/____

Adresse : _____

C.P : _____ Ville : _____

Téléphone : ____/____/____/____/____

Portable : ____/____/____/____/____

NB : le n° de téléphone nous permet de vous prévenir en cas d'annulation ou de report d'un cours

E-mail : _____

En cochant cette case vous autorisez le Swimcenter à vous communiquer les modifications de planning et les nouveautés régulièrement.

Problème(s) de santé : _____

Allergies : _____

Traitements utilisés : _____

Personne à appeler en cas d'urgence : _____

Numéro (obligatoire) : ____/____/____/____/____

Un certificat médical de moins de 3 mois vous sera demandé.

Pour abonnement annuel uniquement :

Séance d'essai :

Prévue le :

Réalisée :

Abonnement prévu :

Carte de séances :

Nb de séances :

FORMULE CHOISIE :

Date début :

Les chèques sont à libeller au nom de : AQUA PRO

◇ Je certifie l'exactitude des informations communiquées ci-dessus et avoir pris connaissance des conditions générales de vente et du règlement intérieur.

Date et signature :

Téléphone : 05.58.78.46.37

Mail : swimcenterparentisenborn@gmail.com

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 – Objet

Le présent contrat constitue le seul et unique cadre des relations juridiques devant exister entre l'adhérent et le Swimcenter, à l'exclusion de tout autre document, ou brochure publicitaire.

Ces conditions générales de vente intègrent le règlement intérieur.

Article 2 – Modalités d'inscription

Les heures d'ouverture et le règlement intérieur sont affichés à l'entrée du centre. L'adhérent devra effectuer le règlement de son forfait ou de son abonnement dès la première séance. Il se verra alors remettre **une fiche d'inscription et un contrat établi en 2 exemplaires** qu'il devra compléter et signer, ainsi qu'un **badge d'accès**. L'adhérent devra fournir dans un délai de 15 jours maximum suivant son inscription un **certificat médical d'aptitude à la pratique des activités dispensées dans le centre Swimcenter datant de moins de 3 mois**. Le certificat médical est valable un an, l'adhérent devra donc présenter un certificat médical valide à chaque date anniversaire du précédent certificat. Dans le cas où l'adhérent ne fournit pas de certificat médical, il décharge le Swimcenter de toute responsabilité quant aux dommages corporels provoqués ou aggravés par des antécédents médicaux. Toute inscription manquante ou incomplète sera considérée comme nulle.

Toute inscription implique l'acceptation de l'adhérent aux présentes conditions générales que l'adhérent reconnaît avoir consulté.

Article 3 – Prestations, durée, et report

L'abonnement ou le forfait souscrit donne accès au Swimcenter de Parentis-en-Born uniquement. L'adhérent bénéficie de l'ensemble des activités décrites dans son forfait ou abonnement. Ce droit est incessible, inaliénable et non remboursable. **Les cartes de 5 séances ont une validité de 2 mois, les 10 séances de 4 mois, les 30 séances de 6 mois et les cartes de 50 séances de 12 mois.**

La carte d'abonnement annuelle possède un engagement minimum de 3 mois et ne pourra donner lieu à remboursement (sauf arrêt médical). Tout mois entamé sera dû dans son intégralité. La durée des cartes et abonnements pourra faire l'objet d'un report en cas d'éventuelle fermeture supérieure à **7 jours ouvrés**.

Pour toute demande de report émanant de l'adhérent, une demande écrite devra être formulée accompagnée d'un justificatif (certificat médical d'incapacité) précisant la durée de l'incapacité à exercer les activités. La demande devra être faite avant la fin de l'abonnement, dans le cas contraire, la demande ne sera pas considérée comme valable par Swimcenter.

L'arrêt pour une période déterminée (vacances, déplacement, etc...) ne pourra donner lieu à une suspension mais le contrat pourra être arrêté, l'adhérent devant souscrire un autre contrat avec engagement de trois mois et nouvelle adhésion, sachant qu'il perdra le bénéfice des promotions éventuelles accordées sur l'ancien contrat.

Toute annulation de séance doit être effectuée au minimum 12 heures avant le début de la séance par internet, ou 2 heures par téléphone ou mail. Dans le cas contraire, l'adhérent se verra décompter le nombre de séances correspondant à sa réservation, sauf en cas de souscription à l'assurance annulation (voir fiche des conditions de l'assurance annulation).

Article 4 – Conditions d'accès

L'adhérent devra réserver chacune de ses séances au préalable, via le site internet du centre, ou à défaut, auprès d'un membre du personnel du centre.

L'adhérent est responsable de ses réservations, il lui appartient d'en vérifier l'exactitude (lieu, date, heure, nombre de place) sous peine de se voir décompter les séances réservées et non effectuées. En cas d'erreur, il devra rectifier dans les meilleurs délais (au plus tard 24h avant) les réservations effectuées par erreur, ou à défaut en informer le personnel du Swimcenter afin qu'il procède à l'annulation.

L'adhérent devra présenter un badge d'accès valide à chacune de ses séances. Il sera alors autorisé à pénétrer dans l'établissement dans le cadre des horaires affichés dans le centre. L'adhérent s'engage à respecter le règlement intérieur énoncé à l'article 6, et reconnaît au **Swimcenter le droit d'exclure toute personne dont le comportement serait contraire aux bonnes mœurs ou gênant pour les autres adhérents, ou non conforme au présent règlement intérieur.**

Les horaires sont susceptibles de modifications pendant les périodes de vacances, ou en cas de maintenance, de travaux, de formation, ou de toute autre intervention sur les équipements du centre. Ces modifications seront portées à la connaissance des adhérents.

Le Swimcenter se réserve le droit d'annuler des cours en cas de manque de personnel ou de participants à une séance (moins de 3 personnes) sans que cela puisse entraîner de réclamation ou de demande de remboursement.

Afin d'éviter qu'une personne extérieure entre dans le Swimcenter hors des heures d'ouverture de l'accueil, il est strictement interdit de laisser passer quelqu'un qui n'a pas son badge, sauf avec contrat en main.

L'adhérent devra se conformer au nombre de séances correspondant à son forfait. S'il ne peut prendre le nombre de cours pour raison personnelle, il ne peut, en aucun cas, reporter sur la ou les semaines suivantes.

Article 5 – Tarifs et Règlement

La grille des tarifs est affichée dans le centre, et est révisable chaque année. Le paiement des frais d'adhésion s'effectue le jour de l'inscription et s'ajoute au règlement du forfait ou de l'abonnement choisi par l'adhérent. Ces frais (à hauteur de 8€ pour 2014-2015) sont payables chaque année en Janvier ou à chaque nouveau contrat après interruption. Le règlement du badge d'accès (à hauteur de 10€) s'effectue le jour de l'adhésion et s'ajoute au règlement du forfait ou de l'abonnement choisi par l'adhérent.

Le badge d'accès est obligatoire, et ne peut en aucun cas faire l'objet d'un remboursement. En cas de perte, de vol ou de détérioration du badge magnétique, un nouveau badge sera délivré à l'adhérent contre paiement de la somme de 10€.

Le règlement s'effectue au choix de l'adhérent, par chèque, espèces ou carte bleue pour les premiers règlements de l'engagement, puis par prélèvement automatique. Si l'adhérent refuse le prélèvement automatique, le paiement se fera par 12 chèques pour l'année ou au minimum au trimestre, payable d'avance.

Les prélèvements sont fractionnés en mensualités par retrait sur le compte de l'adhérent qui s'engage à prévenir le Swimcenter de tout changement de domiciliation bancaire dans les meilleurs délais. En cas d'incident de paiement, le montant du prélèvement devra être réglé directement au club par un autre moyen de paiement majoré des frais bancaires. En cas d'incidents de paiement répétés, le Swimcenter se réserve le droit de résilier le contrat aux torts exclusifs de l'adhérent, et d'exiger le règlement des sommes restant dues.

Une remise peut être accordée pour le conjoint, à l'initiative du centre, sur le forfait le moins cher, à la condition que les deux contrats restent en cours et uniquement sur un forfait annuel.

Article 6 – Règlement intérieur

L'adhérent déclare se conformer au présent règlement intérieur, y adhérer sans restriction ni réserve, et respecter les consignes suivantes :

Il est formellement interdit de circuler librement dans le centre sans y avoir été autorisé par un membre du personnel.

Présentation obligatoire d'un badge d'accès valide avant chaque participation aux cours.

Les adhérents doivent se munir d'un maillot de bain, bonnet de bain, serviette et claquettes, exclusivement réservés à l'usage de la piscine et chaussures propres pour la musculation.

Il est interdit de pénétrer dans le bassin sans y avoir été autorisé par le coach aquatique ou tant que les contrôles sanitaires n'ont pas été effectués.

Les adhérents doivent respecter les consignes d'hygiène affichées dans les Swimcenter : **douche savonnée obligatoire avant l'activité et avant le SPA.**

Article 7 – Séance d'essai

La séance d'essai est valable 1 seule fois pour l'une des activités suivantes : Aqua'Vélo, Aqua'Mouv, Aqua'Aéro, Aqua'Fast et **est valable uniquement dans le cas d'une souscription à un forfait ou un abonnement.** Un chèque de caution d'un montant de 18 € vous sera demandé pour la réservation de la séance d'essai. A l'issue de la séance d'essai, le chèque de caution vous sera restitué contre règlement du forfait ou de l'abonnement choisi par l'adhérent, dans le cas contraire il sera conservé pour le règlement de la séance. **Toute séance supplémentaire devra être réglée au prix d'une séance.**

Article 8 – Assurance

Swimcenter décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans l'un de ses centres. Des casiers sont à disposition gratuitement aux adhérents.

Swimcenter est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile et celle de ses adhérents. Sa responsabilité ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de la non-observation des consignes de sécurité ou de l'utilisation inappropriée des appareils ou autres installations.

L'adhérent est invité à souscrire une assurance complémentaire couvrant plus particulièrement les risques liés aux activités sportives dispensées dans les Swimcenters. Conformément à la loi de l'article 38 de la loi du 16 juillet 1984, Swimcenter informe l'adhérent de son droit de souscrire une assurance «individuelle accident» qui couvrira toutes les activités qu'il est susceptible de pratiquer au sein du Swimcenter. Il est entendu que cette garantie est facultative, et reste à la charge entière de l'adhérent.

Article 9 – Irrévocabilité de l'adhésion

La signature du contrat d'adhésion engage irrévocablement l'adhérent, sauf si l'abonnement est financé par un crédit. Dans ce cas, l'engagement deviendra irrévocable à l'expiration du délai légal de rétractation de 10 jours, prévu par les articles du Code de la consommation. Ces articles ne s'appliquent pas aux opérations inférieures ou égales à une durée de 3 mois.

Un contrat ne peut, en aucun cas, faire l'objet par l'adhérent d'une cession totale ou partielle, à titre onéreux ou gratuit, sans l'accord préalable du Swimcenter.